

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Délibération n° 37 - 2025 relative au déploiement du processus P2CA**

*Vu le code de l'éducation,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve :

- L'utilisation régulière des données produites par le processus P2CA pour son pilotage, le dialogue interne et les interactions avec la tutelle et les partenaires ;
- Le principe de définition, et mise en œuvre d'un ou plusieurs groupes de travail visant l'amélioration continue de la méthodologie P2CA

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**

Pour le président et par délégation,

  


le 04/07/2025

**La vice-présidente du conseil d'administration**

**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Notes (P2CA)

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **07.07.2025**

Document mis en ligne le : **07.07.2025**